



École d'art de Belfort G. Jacot
 2, avenue de l'espérance
 90 000 belfort
 03 84 36 62 10
 contact@ecole-art-belfort.fr
 @ecoledartdebelfort
 www.ecole-art-belfort.fr
 www.eab-formations.com

EAB
 FORMATIONS PRO



LIBRE DU SÉAGIARE

**ARTS
 VISUELS**

2023-2024

QUALIFICATION
 N°11220

LABO PHOTO

SALLE DE CONFÉRENCE

ESPACE D'EXPOSITION
 (LA CANTINE D'ART
 CONTEMPORAIN)

CENTRE DE DOCUMENTATION
 SPÉCIALISÉ



STUDIO
 PHOTO/VIDÉO

LES JARDINS
 SUSPENDUS

DESSIN
 PEINTURE

GRAVURE
 SÉRIGRAPHIE

VOLUME
 SCULPTURE



SOMMAIRE

• LE CENTRE DE FORMATION.....	5
• ORGANIGRAMME	7
• LES FORMATEURS.....	8
• PRÉSENTATION DE LA FORMATION.....	10
• PRÉSENTATION DES MODULES.....	15
• EMPLOI DU TEMPS TYPE.....	19
• STATISTIQUES & TÉMOIGNAGES.....	20
• RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	22
• PRÉSENTATION DU BÂTIMENT	27
• PLAN DE L'ÉCOLE.....	29
• INFOS PRATIQUES	31
• RÉSEAUX	32
• ANNEXE : GUIDE DU STAGIAIRE	36



LE CENTRE DE FORMATION

L'école d'art de Belfort – Association loi 1901 créée en 1980 – est un établissement d'enseignement artistique subventionné par la Ville de Belfort, le Ministère de la Culture (DRAC de Bourgogne-Franche-Comté), le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Fonds Social Européen et le Département du Territoire de Belfort. La spécificité de l'école d'art de Belfort réside dans son adhésion à un principe fondamental d'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour tous publics.

Ce principe s'exerce dans le projet éducatif qu'elle conduit, qui vise à proposer au public le plus large possible une offre de formation de haut niveau, cohérente et diversifiée, couvrant les domaines des arts visuels et des arts graphiques et ouverte à l'ensemble des domaines de la connaissance. Cette activité d'éducation artistique couvre les champs des pratiques amateurs et des pratiques pré-professionnalisantes, elle mobilise chaque année scolaire près de 550 étudiants, élèves et stagiaires des formations professionnelles de tout âge, issus d'origines géographiques, sociales et professionnelles différentes.

L'école d'art de Belfort, unique structure d'enseignement artistique associative valorise la rencontre et l'intersection. Elle croise les publics et les formations, elle crée des liens avec des partenaires issus de différents domaines (entreprise dans le bâtiment, commune forestière, serres municipales...). Par ces actions, il s'agit d'ouvrir concrètement le champ de l'art à d'autres disciplines et sujets d'études possibles.

Située au coeur du centre historique de la ville de Belfort, agglomération aux frontières européennes, l'école d'art occupe depuis 1997 un bâtiment militaire entièrement rénové. Notre proximité géographique avec la Suisse et l'Allemagne offre aux étudiants des possibilités de rencontres avec un milieu artistique à dimension européenne.

L'activité d'enseignement de l'école d'art s'organise autour de quatre axes principaux :

1 - Les ateliers de pratique artistique et les cours d'histoire de l'art ouverts à tous publics volontaires, enfants, jeunes publics et adultes.

2 - La classe préparatoire publique aux écoles supérieures d'art, cursus post-baccalauréat d'une durée d'un an. L'école d'art est membre actif du réseau national de l'APPEA (Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art).

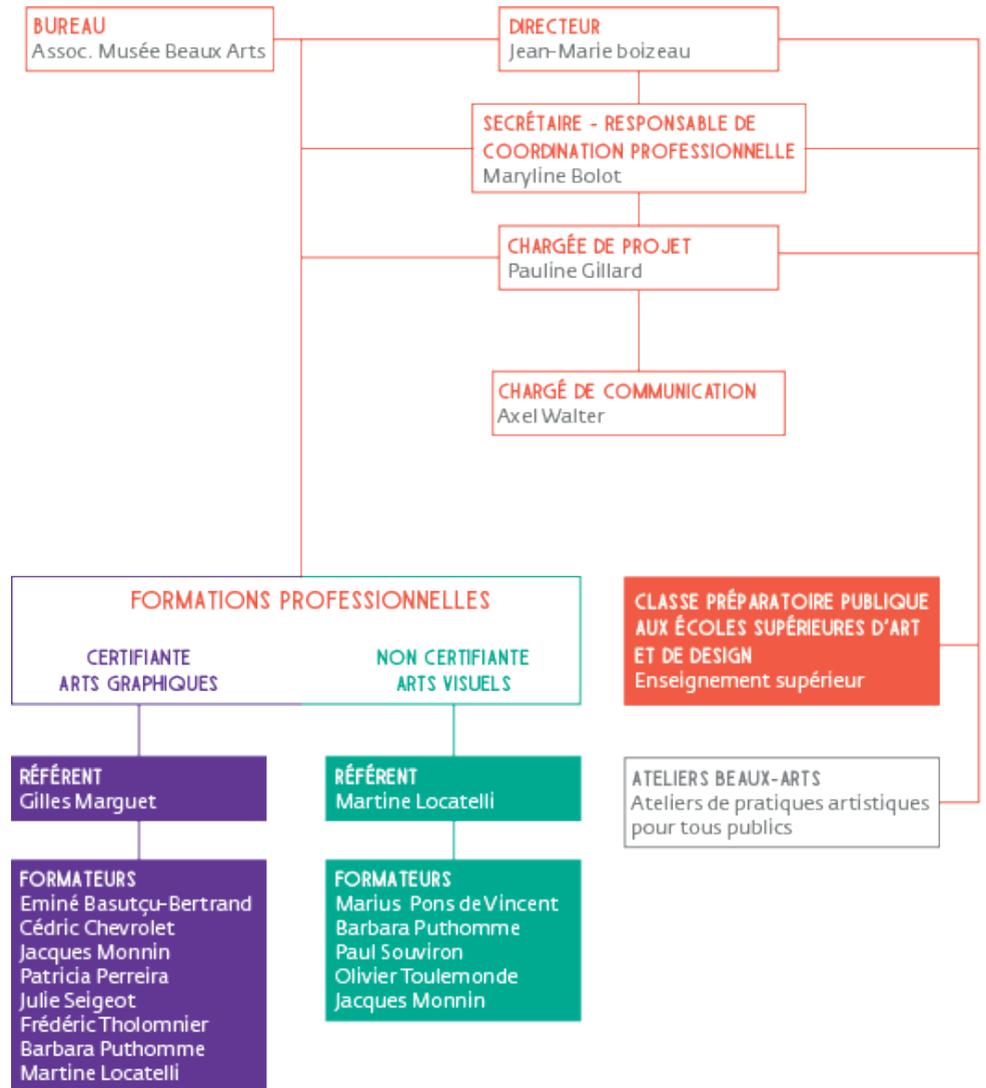
3 - Les formations professionnelles qualifiantes en arts graphiques et en arts visuels, conventionnées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et inscrites au programme régional d'actions en faveur des demandeurs d'emploi. L'école d'art est agréée par la DDETSPP pour l'organisation de sessions de validation conduisant au titre professionnel d'Infographiste metteur en page.

4 - Les actions de sensibilisation et diffusion dans le domaine de l'art contemporain ouvertes à tous et gratuites. L'école d'art présente trois à quatre expositions d'art contemporain par an d'artistes reconnus sur la scène nationale et internationale.

En croisant tous les publics, en profitant des opportunités liées aux partenariats et aux thématiques annuelles, l'équipe de l'école d'art conçoit et organise de nombreux événements liés aux arts plastiques et aux arts graphiques : cycles de conférences, cours d'histoire de l'art, workshops, résidences, rencontres avec des artistes, médiation, voyage d'étude pour tous à l'occasion de grandes expositions nationales et internationales.

L'école d'art développe et expérimente une pédagogie transdisciplinaire apportant au contenu obligatoire des formations une pratique du jardinage, de la permaculture et une sensibilisation au développement éthique et durable.

ORGANIGRAMME





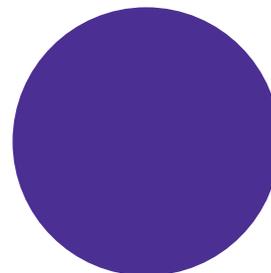
BARBARA PUTHOMME
Histoire de l'art

Docteure en philosophie, je me consacre à l'enseignement des théories de l'art, croisant philosophie, histoire de l'art et sciences humaines. Parallèlement, je développe un travail artistique sensible aux relations que nous entretenons avec les animaux.



MARTINE LOCATELLI
Étude de l'image

Elle est chargée de cours à l'école d'art de Belfort et travaille également avec des Centres d'art, Frac et autres structures culturelles. Elle mène un travail artistique axé sur la photographie. Plusieurs résidences – Italie, Japon, Allemagne...ont alimenté ses pratiques artistiques et pédagogiques.



RECHERCHE EN COURS
Anglais



MARIUS PONS-DE-VINCENT
Dessin/Peinture

Il étudie à l'école nationale supérieure des arts décoratifs de Strasbourg (actuelle HEAR) où il obtient son DNSEP en 2012. Il poursuit depuis sa pratique de la peinture et développe sa carrière au travers d'expositions, entre la France et l'Allemagne, en centres d'art et en galeries.



JACQUES MONNIN
Photographie

Jacques Monnin enseigne à l'école d'art à Belfort depuis 1996. Diplômé des Beaux Arts de Besançon, il exerce la profession de graphiste indépendant et de photographe (inscrit à la Maison des Artistes). Ses travaux artistiques se déclinent dans plusieurs directions : édition, photographie, peinture, modelage.



PAULINE GILLARD
Écologie appliquée

Enseignante à l'École d'art de Belfort, je travaille actuellement à un programme intitulé : «Jardiner le monde», programme visant à développer une culture du vivant et inscrit dans l'enseignement artistique de l'école. Celui-ci s'appuie sur la pratique d'un jardin.



OLIVIER TOULEMONDE
Création sonore

Artiste sonore indépendant. Installations, concerts, performances, radio.



PAUL SOUVIRON
Volume

Après des études à la HEAR de Strasbourg, l'UQUAM de Montréal et l'ENSAD de Paris, Il développe un travail mêlant sculpture, installation, performance et son. Il a exposé dans des lieux nationaux et internationaux, tels que la Biennale de Venise, Mécène du Sud Montpellier, la Kunsthalle de Mulhouse ou Language plus à Alma (Québec).

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'objectif général de cette formation est de permettre à des jeunes issus de parcours scolaires ou professionnels divers, et manifestant un intérêt et une sensibilité pour les métiers en relation avec les arts plastiques, de développer les compétences artistiques théoriques et pratiques indispensables en vue :

De préparer l'entrée dans une école supérieure d'art et design, cursus de 3 ans sanctionné par le DNA (Licence) ou de 5 ans sanctionné par le DNSEP (Master).

D'engager un parcours professionnel dans le secteur des métiers de la création : métiers d'art et d'artisanat, design, mode, communication visuelle, scénographie et aménagement d'espace.

D'engager des formations liées au métier de l'exposition (médiation, régie d'œuvres, conservation).

L'établissement a par ailleurs mis en place des modalités pédagogiques adaptées à l'accompagnement personnalisé des stagiaires.

POURSUITES D'ÉTUDES

- Formation supérieure relevant du Ministère de la culture cursus de 3 ans, sanctionné par le Diplôme National d'Art, niveau VI, ou de 5 ans sanctionné par le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, niveau VII.
- DN MADE design graphique et / ou webdesign, niveau VI

DÉBOUCHÉS

Artiste plasticien, professionnel des arts visuels, métier de l'exposition, médiation, régie d'œuvres, conservation.

LES STAGES EN ENTREPRISE

La formation prévoit une période de stage dans les entreprises du secteur des métiers d'art et de l'artisanat, du design, de la mode, du graphisme, de la scénographie, de l'aménagement d'espace et de la culture (Musées et centres d'art).

Mise à disposition d'un répertoire de lieux de stage ayant accueilli des stagiaires les années précédentes.

Rédaction et mise en page (numérique) d'une lettre de motivation et d'un CV.
Suivi individuel hebdomadaire concernant la recherche de stage. Dans certains cas, appui de la candidature du stagiaire auprès des responsables d'entreprises. Etablissement d'une convention de stage tripartite.
Remise au stagiaire d'une fiche précisant les objectifs retenus pour la période en entreprise, une grille d'évaluation et une feuille d'émargement.

Un bilan est réalisé entre le formateur responsable du suivi de stage, le tuteur et le stagiaire. Dans le cas où un stagiaire ne trouve pas de stage, celui-ci devra travailler en centre de formation, il pourra ainsi finaliser des travaux en cours et rédiger son dossier professionnel. Il devra effectuer les heures de formation habituelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Tout au long de la formation, différentes méthodes pédagogiques sont mises en oeuvre.

Apport théorique dans les différents domaines et disciplines pédagogiques :

- Apport de références en début et en fin de séquence (auteurs, créations artistiques...).
- Diffusion d'une bibliographie.
- Mise en place d'un calendrier de visite de sites et d'expositions correspondant aux différentes compétences attendues.
- Programme de rencontre de professionnels du secteur des arts visuels.
- Présentation et démonstration des techniques à utiliser.

Travaux pratiques :

- Exercice en 3 séances (en moyenne).
- Verbalisation et présentation orale (une fois pas mois en moyenne) devant le groupe.
- Pédagogie de projet : situations d'autonomie et d'expérimentation de techniques.
- Questionnement approprié du formateur qui amène l'apprenant à construire lui-même ses propres connaissances en établissant des liens entre différents éléments, à donner le sens qu'il souhaite, à formuler ses pensées.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formateurs spécialisés dans le domaine des arts visuels.
Supports de cours disponibles sur le Drive des apprenants.

Abonnement à une salle de cours virtuelle (application zoom).
Livret du stagiaire disponible sur le site internet de l'école d'art (présentation détaillée des modalités pédagogiques, contenu de la formation, déroulement de l'examen...).

Répertoire des anciens stagiaires ayant intégré une école supérieure d'art.
Modalités inscriptions concours beaux arts. Réunion d'info école supérieure.

Préparation des dossiers artistiques :

- Rendez-vous individuel (de janvier à mai) avec une formatrice pour la rédaction/correction des notes d'intention, notes explicatives des travaux sélectionnés.
- Module de mise en page (janvier) du dossier artistique avec deux formateurs graphistes.
- Planning d'entretien individuel (avril) en distanciel avec 2 formateurs – préparation entretien jury concours d'entrée en école supérieure.
- Drive

INFORMATIONS ORIENTATION

Intervention du directeur du centre de formation auprès des stagiaires :

- Présentation des différents cursus en école supérieure d'Art
- Présentation générale autour des concours d'entrée en Ecole supérieure d'Art
- Présentation des différents métiers d'art

OUTILS UTILISÉS

- 1 salle de cours dédiée à la formation.
- 1 magasin permettant l'emprunt de matériel photo, fournitures, son, vidéo...
- 1 espace de documentation et accès postes informatiques, imprimantes.
- 1 studio photo et un labo photo avec matériel de prise de vue et développement de film en noir et blanc.
- 1 espace d'impression mécanique, matériel de gravure et de sérigraphie à disposition des stagiaires.
- 1 espace volume/céramique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations des travaux pratiques.

Tout au long de la formation.
Evaluation du travail réalisé par le stagiaire à l'issue des exercices/sujets proposés.
Les formateurs renseignent les fiches pédagogiques à l'issue de chaque sujet/exercice proposé. Ces fiches sont disponibles sur le Drive et accessibles aux stagiaires.

Évaluations des dossiers artistiques.

Décembre et mars. Critères d'évaluation : contenu du dossier, engagement personnel, présentation orale, pertinence de l'argumentation (capacité d'analyse), connaissance et maîtrise de références artistiques, utilisation d'un vocabulaire approprié ou spécifique aux arts plastiques.

Concours blanc - Mars/avril. Jury blanc.

Présentation du dossier artistique en présentiel et en distanciel.

Validation.

Certificat de fin d'année préparatoire aux concours d'entrée aux écoles supérieures d'art et de design.

Auto-évaluation

Intermédiaire – à 4 mois.

Final – en fin de formation

Questionnaire de satisfaction

A chaud – un mois avant la fin de la formation.

A froid – dans le mois qui suit la fin de la formation.

Collecte de la satisfaction des participants à travers différents critères d'appréciation (durée de la formation, contenu des ressources, environnement de la formation de formation, formateurs, déroulement des travaux, investissement des participants) et recueil des avis sur le déroulement de la formation

Bilan

Décembre et mars. Suivi individuel du stagiaire.

Mars. Bilans individuels à l'issue de la période de stage en entreprise.

Avril. Bilan final de la formation associant un

représentant du Conseil régional et les prescripteurs.

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Formation financée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi.

Salariés : contacter la responsable de formation mbolot@ecole-art-belfort.fr

Personnes en situation de handicap : contacter la référente handicap

mbolot@ecole-art-belfort.fr

Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation

Formation en présentiel ou hybride (alternance présentiel et à distance) en fonction des consignes sanitaires.

OBJECTIFS

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ARTISTIQUES THÉORIQUES ET PRATIQUES POUR 3 OBJECTIFS PRINCIPAUX

#1 Préparer l'entrée dans une école supérieure d'art et design / DNA (niveau VI) et DNSEP (niveau VII) / DN MADE (niveau VI)

- Maîtriser des outils et techniques générales du dessin et de la peinture
- Maîtriser des outils et techniques de la création sonore
- Maîtriser des outils et techniques de la photographie
- Maîtriser des outils et techniques de la sculpture et de l'installation artistique
- Connaître les différentes périodes et mouvements artistiques ainsi que les réflexions que ces derniers explorent.

#2 Engager un parcours professionnel dans le secteur des métiers de la création: métiers d'art et d'artisanat, design, mode, communication visuelle, scénographie et aménagement d'espace

- Maîtriser les techniques et outils d'atelier et du travail de différents matériaux (bois, métal, couture, dessin préparatoire, sérigraphie...)
- Être capable de se situer dans un espace de production
- Acquérir des notions de prises de vue, de composition photographique (numériques ou argentiques)
- Être capable d'utiliser des logiciels de retouches photographiques
- Être capable de rédiger ou de parler de ses projets dans le domaine des arts en anglais
- Connaître les différentes périodes et mouvements artistiques ainsi que les réflexions que ces derniers explorent
- Savoir composer et agencer différents matériaux selon une organisation

#3 Engager des formations liées au métier de l'exposition (médiation, régie d'oeuvres, conservation) / Parcours universitaire ou des formations techniques liées aux arts visuels CAP, BEP, BTS ou DUT

- Connaître les différentes périodes et mouvements artistiques ainsi que les réflexions que ces derniers explorent
- Savoir mettre en place un espace d'exposition et pouvoir en exploiter le potentiel grâce à sa médiation
- Savoir rédiger des documents dans un contexte artistique
- Être capable de rédiger ou de parler de ses projets dans le domaine des arts en anglais

OBJECTIFS GÉNÉRAUX AUX DIFFÉRENTS PARCOURS DU STAGIAIRE

- Être capable de préciser son projet professionnel
- Être capable de transposer son projet personnel dans un contexte possédant des enjeux environnementaux et comprendre ces derniers
- Connaître le secteur d'activités dans lequel le stagiaire va évoluer suite à sa formation
- Être capable de communiquer de manière professionnelle par écrit, à l'oral, et dans toute situation
- Acquérir des compétences liées à la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et au Développement Durable.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé pour cette formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Le candidat doit télécharger le dossier de candidature disponible sur le site internet de l'école à compter du 18 mars 2023.

Sous réserve de la réception de ce dossier complet, le candidat sera convoqué à un entretien individuel au cours duquel sera évalué la pertinence de son projet.

DURÉE

Du 11 septembre 2023 au 5 avril 2024

Durée de l'action en centre : 826h

Durée en entreprise : 105h

Nombre de places disponibles : 12

Niveau de la formation : IV

JURY D'ADMISSION

Portes ouvertes 2023

Samedi 18 mars 2023 | 10h - 17h

1^{ère} session : 4 et 5 mai 2023

Date limite du dépôt du dossier de candidature le 23 avril 2023

Résultat par mail le 9 mai 2023

2^e session : 23 et 26 juin 2023

Date limite du dépôt du dossier de candidature le 9 juin 2023

Résultats par mail le 27 juin 2023

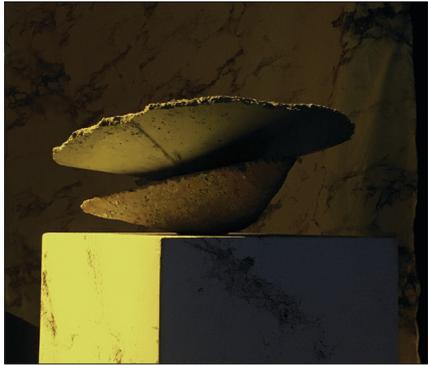
3^e session : 1^{er} septembre 2023

Date limite du dépôt du dossier de candidature le 25 août 2023

Résultats par mail le 4 septembre 2023

Candidats admis : réunion de pré-rentree le 7 septembre 2023 à 14h30





PRÉSENTATION DES MODULES

DESSIN, PEINTURE ET SÉRIGRAPHIE (175H)

- Pratique du dessin liée à l'observation.
- Maîtrise des différentes techniques et outils, des systèmes et des codes de représentation.
- Pratique de la couleur, maîtrise des techniques, des outils et des matériaux pour appréhender les notions de composition et d'espace.

SON, VIDÉO ET ESPACE (72H)

- Approche du son comme médium artistique.
- Références artistiques et expérimentations à travers des performances sonores et vidéo.

PHOTOGRAPHIE ET OUTILS NUMÉRIQUES (175H)

- Acquisition des techniques de prises de vues et de laboratoire, photos argentiques et photos numériques.
- Le regard du stagiaire sera enrichi par la lecture régulière d'images, la présentation d'exposés, ainsi que par la visite d'expositions.
- Outils informatiques (photoshop et indesign), travail de l'image, mise en page, typographie, impression.

PRATIQUES PLASTIQUES CONTEMPORAINES ET APPROCHE DES MÉTIERS DE L'EXPOSITION (175H)

- Diversité des pratiques, multiplicité des champs d'expérimentations et transversalité des disciplines artistiques.
- Espace de production où construire un langage artistique singulier : mots, formes, matériaux, échelles, espaces...
- Le travail en atelier ainsi que les séances d'accrochage des travaux permettront au stagiaire de se confronter aux questions de

construction, de production et de mise en espace du travail ainsi qu'à la médiation et la communication de celui-ci dans les contextes de l'art.

THÉORIE DE L'ART ET CULTURE GÉNÉRALE (66H)

- Analyse de ses composants, de ses caractéristiques et de sa construction.
- Acquisition d'une culture en histoire de l'art selon des approches chronologiques et transversales.
- Présentation des mouvements artistiques dominants et réflexion sur les intérêts et les finalités des faits artistiques.
- Éducation du regard.

FRANÇAIS (26H)

- Lecture et rédaction. À partir de la lecture d'un livre d'histoire de l'art, être capable de rédiger une synthèse, d'aller à l'essentiel en utilisant la langue correctement (syntaxe, construction d'une phrase, lexique, conjugaison, grammaire, ponctuation, orthographe).
- Construire un CV.
- Rédiger une lettre de motivation. Connaître les codes, les règles, varier le vocabulaire. Structurer et développer une argumentation cohérente et personnelle.

ANGLAIS (24H)

- Mise à niveau ou perfectionnement en anglais. Il s'agit d'acquérir / développer une compétence en anglais de spécialité : Anglais des arts visuels et du graphisme.
- Les modules d'anglais prennent appui sur les enseignements d'histoire des arts visuels que les stagiaires suivent dans le module «Théorie de l'art et culture générale». Ils leur permettent notamment d'acquérir un vocabulaire

technique en lien avec leur formation et les amènent à consulter des revues spécialisées ou des sites web et ouvrages anglophones.

SUIVI INDIVIDUEL DU PROJET DANS LES MÉTIERS DE LA CULTURE (26H)

- Identifier dès le début de la formation le projet professionnel du stagiaire dans le milieu de la culture.
- Identifier les possibilités, les contraintes, planifier le travail de prospection et de recherche lié au projet.
- Proposer et guider le stagiaire dans sa recherche de stage le plus adapté à son projet.
- Créer des liens avec les professionnels du secteur.
- Influencer auprès de l'équipe de formateurs sur l'évolution des compétences requises selon le projet du stagiaire.
- Soutien lors des démarches administratives des stagiaires.
- Aide à l'élaboration des outils de présentation, CV, réseaux sociaux, entretiens.
- Veille d'informations concernant le panel de formations dans le domaine de la culture et des arts visuels.

VOYAGES D'ÉTUDES CULTURE ET PATRIMOINE

- Découverte du patrimoine culturel et ouverture sur l'actualité artistique. Visite d'expositions et de lieux insolites. Rencontres avec des professionnels des Beaux-Arts.
- Visite / découverte Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon et École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Dijon.
- Rencontre avec l'équipe enseignante et les étudiants. Présentation de la structure et de son équipement. Ces journées sont aussi l'occasion de visiter une institution culturelle (FRAC Bourgogne-Franche-Comté et Consortium).

ART & ÉCOLOGIE APPLIQUÉE (52H)

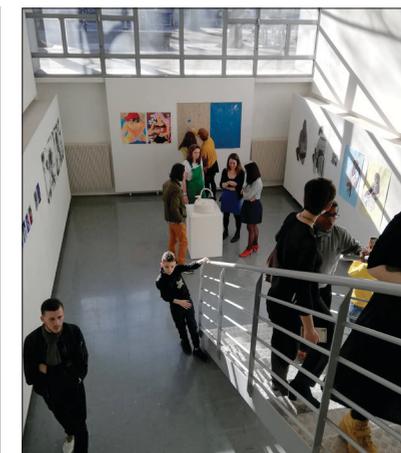
Programme pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent s'engager dans une démarche professionnelle en intégrant une dimension environnementale et sociétale. La formation arts graphiques a comme particularité d'intégrer tous les aspects de la transition écologique : développement durable et économie sociale et solidaire.

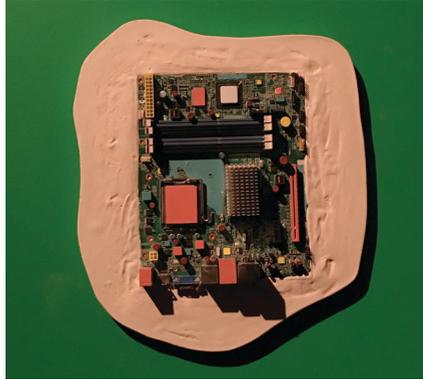
L'objectif est de permettre à nos stagiaires d'acquérir des compétences paysagères et de connaissances du vivant pour enrichir le profil des futurs candidats.

SAVOIR-ÊTRE PROFESSIONNEL (35H)

- Maîtriser l'univers professionnel du secteur (questions juridiques, procédures et statuts, fonctionnement du réseau professionnel,...).
- Construire et structurer un message, apprendre à le communiquer, se préparer émotionnellement et psychologiquement à parler en public. Faciliter les échanges et permettre l'ouverture à l'autre.
- Rencontres avec des professionnels du secteur.
- Conférences d'historiens de l'art, auteurs et théoriciens des arts visuels.
- Interventions et rdv individuels avec la structure Culture Action: centre de professionnalisation des entrepreneurs culturels et artistiques .
- Séances «corps en mouvement» en collaboration avec Viadanse – Centre Chorégraphique National.
- Radio Jacotiste, conception d'une émission de radio en directe.

Fiche CERTINFO 92991
 Cette formation est indexée au domaine suivant :
 15073 - Préparation examens et concours





EMPLOI DU TEMPS TYPE

Qualification « arts visuels » N° identifiant : 11220

EMPLOI DU TEMPS (sous réserve de modifications ultérieures)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h00-12h30 13h30-17h00 Marius Pons de Vincent Dessin peinture	Du 11/09/23 au 20/10/23 9h00-12h00 Cédric Chevrollet Graphisme A partir du 06/11/23 Martine Locatelli Photo 14h00-17h00 Olivier Toulemonde Son	9h00-12h00 Jacques Monnin Photographie et outils numériques 13h30-15h30 - Anglais 15h30-17h30 Barbara Puthomme Théorie de l'art et culture générale	9h00-12h00 Thierry Liegeois Art et écologie appliquée 13h30-18h30 Martine Locatelli Photographie plastique, analyse de l'image Suivi individuel du stagiaire	9h00-12h30 13h30-17h00 Paul Souviron Pratiques plastiques contemporaines – approche des métiers de l'exposition

Durée hebdomadaire en centre : 35 heures

Calendrier de la formation du 11 septembre 2023 au 5 avril 2024

TEMOIGNAGES



FONISE FORESTAL
PROMO 2020-2021

Je n'étais pas assez confiante pour passer les concours d'entrée aux Beaux-arts. Mais suite aux échanges avec les enseignants, mes collègues et de l'entraînement, me voilà en route pour la rentrée 2021-2022 à l'École Supérieure d'Art de Clermont-Ferrand.



NOÉ PONCET
PROMO 2020-2021

À mon arrivée j'étais un jeune homme plein de doutes et sans aucune idée de son potentiel. Cette formation m'a permis de me révéler et de m'améliorer aussi bien dans ma pratique artistique qu'en tant que personne.



JULIE POINSSOT
PROMO 2020-2021

Mon année en formation Arts Visuels a changé littéralement ma vie. J'ai appris beaucoup sur l'art contemporain et j'ai pu ouvrir mon esprit à cette culture. Les professeurs m'ont beaucoup guidé dans mon processus de création. Grâce à toute l'équipe de l'École d'Art, j'ai pu préparer les concours des Beaux Arts et je peux poursuivre mon rêve de devenir Artiste.



LIVIO TISSOT
PROMO 2021-2022

Je me sens super chanceux d'avoir eu cette formation. Grâce à la richesse et à la diversité des professeurs et de ce qui nous a été transmis, cela a été un énorme progrès artistiquement comme humainement.



CLÉMENTINE CHAMINADE
PROMO 2021-2022

Cette formation m'a fait découvrir toutes les possibilités que j'avais dans ma pratique de l'art, ça m'a permis d'évoluer, de grandir. C'est aussi une année riche en rencontres et en échanges.

STATISTIQUES

Réussite aux concours de l'enseignement art et design : **83%**

Accès à l'emploi en fin de formation : **50%**

Taux de satisfaction : **90%**

(enquête réalisée en juillet 2022)

PRÉAMBULE

Article 1 – objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par l'École d'art de Belfort. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Il détermine également les règles de représentations des stagiaires.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNES ET DE SÉCURITÉ.

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la Direction de l'organisme de formation soit par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il (elle) constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il (elle) en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

- Pour les périodes de formation se déroulant en entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité sont celles de l'entreprise d'accueil.

Article 3 - consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés à chacun des niveaux de l'organisme de formation. Le (la) stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le (la) stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Article 5 - interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 – accident

Le (la) stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 7 - assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

Article 7.2. - absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le (la) stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - formalisme attaché au suivi de la formation

Le (la) stagiaire est tenu de signer la feuille d'emargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. La signature se fera dans le premier quart d'heure de chaque demi-journée. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

Article 8 - accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la Direction de l'organisme de formation, le (la) stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, y faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni procéder à la vente de biens ou de services.

Article 9 - tenue

Le (la) stagiaire est invité.e à se présenter à l'organisme de formation en tenue vestimentaire correcte. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés.

Article 10 - comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité afin d'assurer le bon déroulement des formations.

Article 11 - politique structurelle d'égalité entre les genres et de lutte contre toutes les discriminations

Constitue une discrimination et peut être sanctionnée toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Cette politique structurelle d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les discriminations concerne aussi bien les étudiant-e-s que la gouvernance de l'établissement et l'ensemble des personnels et intervenants.

L'école s'engage à :

- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances ;

- Prévenir toute forme de violence et de harcèlement ;
- Mettre en œuvre l'égalité hommes-femmes ;
- Veiller au respect mutuel entre les sexes et transmettre une culture de l'égalité ;
- Favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité dans la composition du conseil d'administration, des jurys et des commissions de sélection, pour contrer les solidarités et mécanismes conscients ou inconscients qui tendent à reproduire des schémas inégalitaires ;
- Reconnaître le rôle déterminant de la direction d'établissement comme garant de l'égalité hommes-femmes, du respect mutuel entre les sexes et de la lutte contre les stéréotypes et contre toutes les discriminations ;
- Lutter contre toutes les discriminations et toutes les formes de harcèlement quels qu'ils soient ;
- Lutter contre les attitudes sexistes et de genre, contre toutes les discriminations et contre les violences sexuelles, sexistes et homophobes.

Article 12 - utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la Direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le (la) stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 13 - sanctions disciplinaires

Tout manquement du (de la) stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme : exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe le financeur du stage de la sanction prise.

Article 14 - garanties disciplinaires

Article 14.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au (à la) stagiaire sans que celui-ci (celle-ci) ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui (elle). Toutefois, lorsque un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le (la) stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui (elle) et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 14.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante : il convoque le (la) stagiaire - par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé(e) contre décharge - en lui indiquant l'objet de la convocation ; la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 14.3. – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le (la) stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

SECTION 4 : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Article 15 – organisation des élections

Il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes : tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ; Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement.

Article 16 – durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 17 – Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

SECTION 5 : PÉDAGOGIE

Engagement d'orientation

Chaque stagiaire doit proposer 3 projets d'orientation qui doivent être validés par l'équipe enseignante en février de l'année scolaire en cours et présenter en temps voulu une preuve de démarches effectuées. Le (la) stagiaire doit prévenir l'équipe administrative de ses choix au moins trois semaines avant le déroulement du concours.

Évaluations pédagogiques

Tout au long de la formation, le travail réalisé par le (la) stagiaire sera évalué à l'issue des exercices/ sujets proposés.

Les résultats des évaluations seront consignés dans un livret remis au stagiaire en fin de formation.. Les évaluations seront accompagnées d'une appréciation générale de l'équipe pédagogique.

Fait à Belfort le 30 Août 2022
Monsieur Jean-Marie Boizeau
Directeur de l'organisme de formation



DESIGN DU BÂTIMENT

L'école d'art de Belfort est située au cœur de la vieille ville de Belfort et à proximité immédiate d'équipements culturels et universitaires. Elle occupe depuis 1997 un ancien bâtiment militaire entièrement rénové de 1900m² d'espaces de cours et d'ateliers dédiés aux pratiques et à l'enseignement des arts visuels, d'un centre de documentation «Archives005», d'un espace d'exposition «La cantine d'art contemporain», d'un jardin d'expérimentation.

REZ-DE-CHAUSSÉE :

1 hall d'entrée + un magasin (stock de matériel de cours et de fournitures) : 80m²

Le magasin permet aux stagiaires d'emprunter du matériel :

- 8 appareils photo numérique Nikon & Panasonic, 3 appareils photo argentique, 5 pieds photo, éclairage.
- 1 caméra, 4 vidéos projecteur, lecteurs DVD blue ray.
- 4 enregistreurs de son, ensemble HiFi, système audio sans fil.
- Outillage (scie sauteuse, scie circulaire, perceuse, ponceuse, poste à souder, compresseur...).
- 1 espace d'exposition «La cantine d'art contemporain» : 200m²
- 1 atelier de sculpture/céramique : 160m²

1ER ÉTAGE

- 1 salle de conférence/projection Auditorium : 80m² équipée d'un vidéo projecteur et de son grand écran, d'un système son (enceintes, basse et table de mixage).
- 1 cuisine/laboratoire de transformation : 20m²
- 1 centre de documentation et espace multimédia : 80 m²

L'espace de documentation Archives005 met à disposition des stagiaires :

- Plus de 3000 ouvrages : catalogues d'artistes, essais théoriques, histoire de l'art et de l'architecture, graphisme, métiers d'art et presse spécialisée
- Un espace multimédia équipé de 8 Imac 27» – suite Adobe CS6 Indesign, Illustrator, Photoshop, logiciel de traitement de texte, deux imprimantes laser couleur A4 avec scanner, d'un écran plat, accès Internet (fibre)

réseau wifi, Creative Cloud

- Un photocopieur en libre accès.
- 1 salle dédiée à la classe préparatoire : 80 m²
- 1 atelier de dessin, peinture, modèle-vivant, gravure : 160 m²

2ÈME ÉTAGE

- 1 salle informatique dédiée à la qualification Arts graphiques : 80 m²
- 1 labo photo : 20 m²
- **1 salle de cours dédiée à la qualification Arts visuels : 80 m²**
- 1 atelier d'illustration/sérigraphie : 80m²
- 1 studio photo : 80 m²
- 1 atelier de peinture : 80 m²

Accès aux Jardins suspendus : espace pédagogique naturel d'expérimentation adossé aux fortifications de Vauban ; les jardins préservent dans leurs hauteurs 1200 m² de végétation.

LE PÔLE PHOTO :

Studio photo permettant la prise de vue en intérieur : éclairage, fond photographie, appareil réflex, Imac.

Labo photo : 5 agrandisseurs, petits matériels et produits nécessaires pour le développement des films.

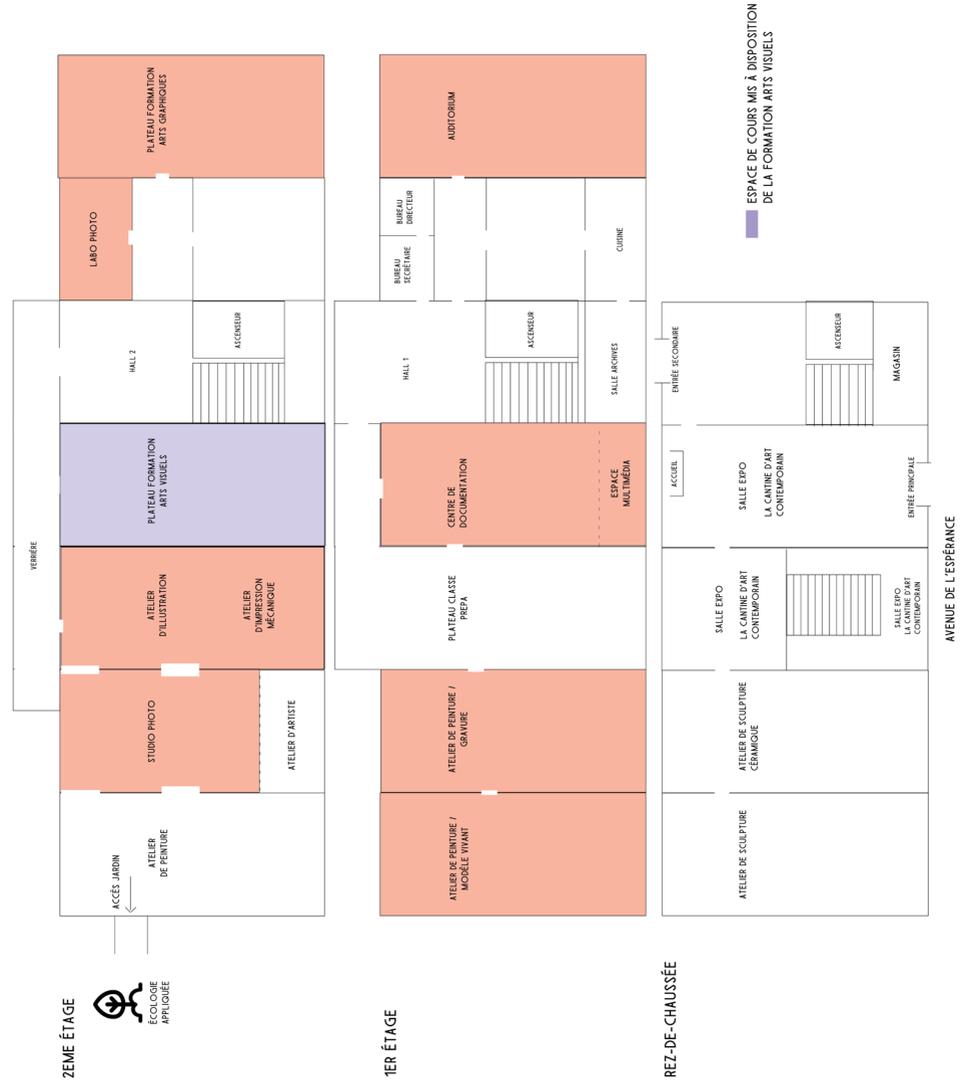
LE PÔLE IMPRESSION MÉCANIQUE:

- 2 presses à gravure, produits, encre et petit matériel.
- Tables de sérigraphie, table grand format à insoler, jeannette, encres et petit matériel.

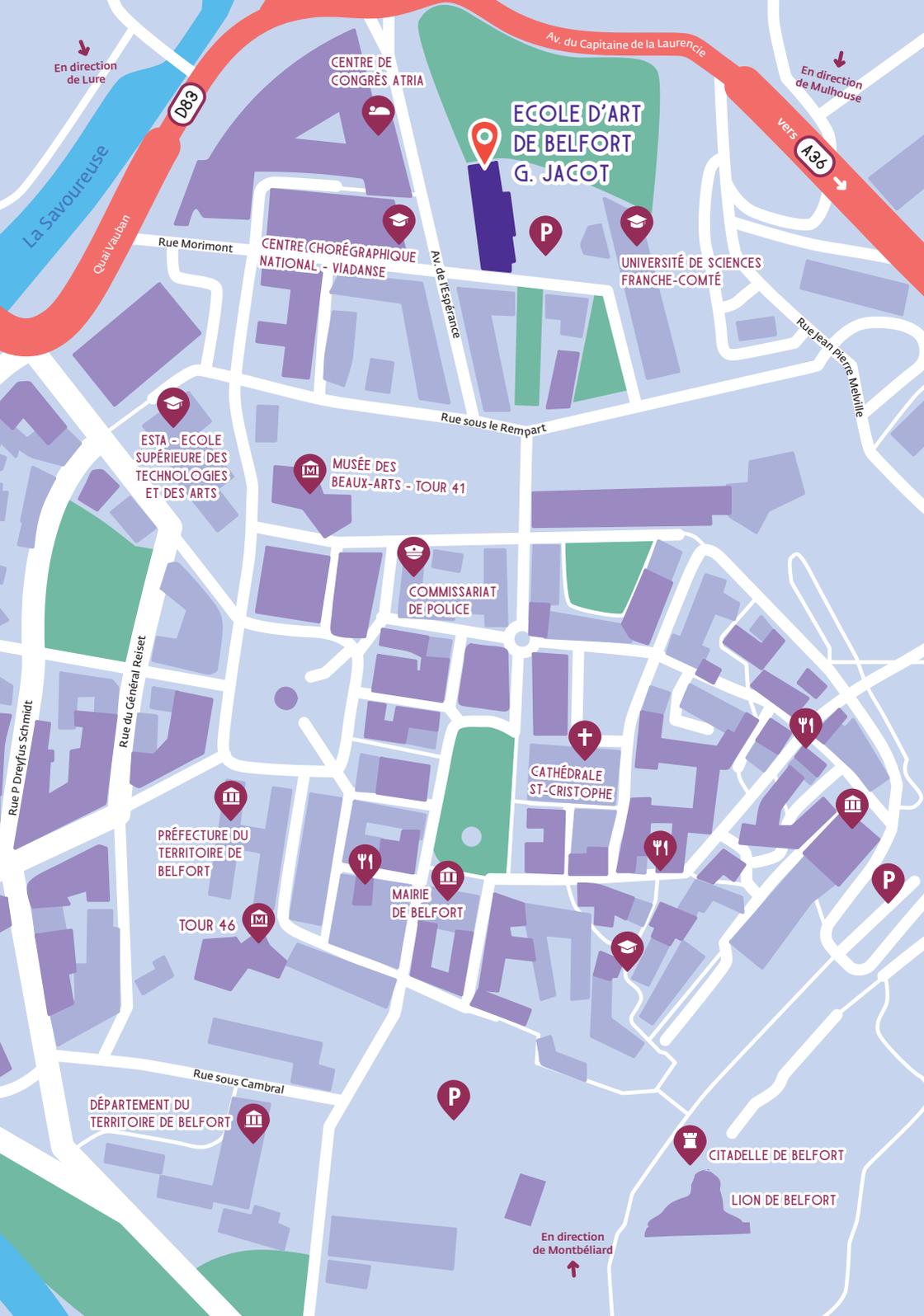
L'école met à la disposition des stagiaires des PC portables en cas de formation à distance. Une interface de salle virtuelle pour le regroupement à distance Zoom est accessible via cet identifiant : **227 187 1663**



PLAN DE L'ÉCOLE



 LOCAUX ACCESSIBLES ET PLACES DE PARKING RÉSERVÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture :

Période scolaire :

Lundi : 8h45 - 17h45
 Mardi : 8h45 - 22h
 Mercredi et jeudi : 8h45 - 21h15
 Vendredi : 8h45 - 19h30
 Samedi : 8h45 - 12h / 14h - 16h

Les stagiaires de la formation pro ont la possibilité de suivre gratuitement les cours du soir d'ateliers Beaux-Arts pour adultes.

Brochure : https://www.ecole-art-belfort.fr/wp-content/uploads/2023/05/EAB_ateliers-adultes_23-24_web.pdf

SE DÉPLACER EN VILLE

Pour se déplacer, la ville dispose d'un réseau de transport en commun « Optymo ». On peut y accéder avec un pass ou un ticket :

- **Les différents tarifs Pass** : <https://www.optymo.fr/pass-tickets/pass-optymo/tarifs/>

- **Les différents tarifs Ticket** : <https://www.optymo.fr/pass-tickets/tickets/>
 Ils sont trouvables dans les Espaces Optymo ou dans les relais Optymo (Bureau de Tabac, certains supermarché, ...)

- On peut également accéder au service pour le prix de 1.50 €/sms + prix d'un SMS en envoyant BUS au 84100. Vous recevrez en retour un SMS à présenter en cas de contrôle. Ce SMS est votre « ticket de bus », valable pendant une heure.

- Des stations de vélo Optymo se trouvent à différents endroits de la ville (dont une en face de l'école).

DÉJEUNER À L'ÉCOLE

Le centre de formation se trouve à proximité du cœur de la ville, et dispose de plusieurs lieux de restaurations disponibles : Crous universitaire, restauration rapide, boulangerie, supermarché (Monoprix), ...

Durant l'heure de midi ou pendant les pauses, les stagiaires peuvent manger sur place, dans leur salle de cours. Micro-ondes, bouilloire, machine à café et couverts sont disponibles dans la salle. Leur bon maintien est sous la responsabilité des usagers.

POUR ACCÉDER À L'ÉCOLE :

- **À pied :**
Depuis la gare : Direction Faubourg de France puis Quai Vaudan, Rue Morimont et Av. de l'Espérance.

- **À vélo :**
Depuis la gare : Direction rue A. Thiers puis Fbg de Montbéliard. Continuer sur 120 mètres, prendre à droite sur le Bd S. Carnot, puis la rue Général M-A Reiset, à droite sur la Rue du Maire M. Juteau, la place de la République direction rue G. Pompidou, prendre la Rue sous le Rempart et l'Avenue de l'Espérance.

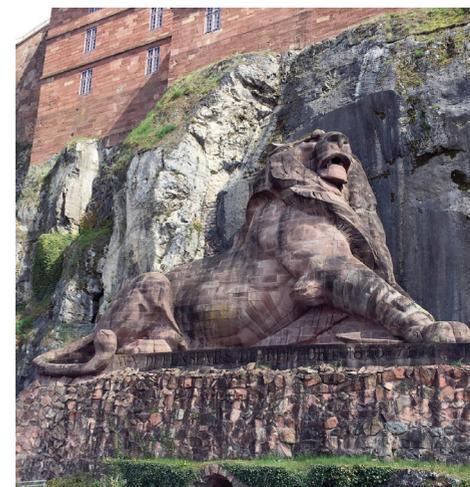
- **En transport en commun (Bus Optymo) :**
Depuis la gare : Bus 1 direction Valdoie ou Bus 2 direction Cravanche. Arrêt République.

- **En voiture :**
Autoroute A36 : Sortie n° 13 Belfort Glacis du Château

- **Depuis la gare :** Prendre rue A. Briand en direction de Fbg de Montbéliard/D19, aller en direction de Place de la République puis prendre la Rue G. Pompidou en direction de Rue de Chanteraine.

LOGEMENT :

Nous disposons d'un registre des appartements loués par nos anciens stagiaires. Ce répertoire est disponible au secrétariat de l'école d'art.



Le centre de formation de l'école d'art par sa vocation d'acteur culturel est en lien direct avec différentes structures culturelles et institutions au niveau local et national.

L'école d'art est un membre actif du réseau dans le monde de l'éducation culturelle et artistique ANDEA, réseau des écoles supérieures d'art, universités et acteurs privés de la formation supérieure au sein des milieux professionnels de la production et la diffusion culturelle.

- Seizemille (Réseau régional des acteurs de l'art contemporain)
- TRAC, réseau professionnel de l'aire urbaine Belfort Montbéliard

L'école d'art entretient un réseau de professionnels dans le domaine du graphisme, de la communication, de l'imprimerie, des nouveaux métiers du web.

Un accès privilégié aux activités de l'école d'art, un accueil gracieux de réunions professionnelles dans les murs de l'école permettent de développer des rencontres avec les stagiaires et facilitent les opportunités de stages en entreprises.

Actuellement une douzaine d'entreprises locales dans le milieu de l'édition, du graphisme et de la communication et une dizaine d'institutions et structures culturelles locales accueillent chaque année les stagiaires.

Conventions de partenariat et collaborations
L'école d'art de Belfort par sa vocation d'acteur culturel est en lien direct avec différentes structures culturelles et institutions au niveau local et national.

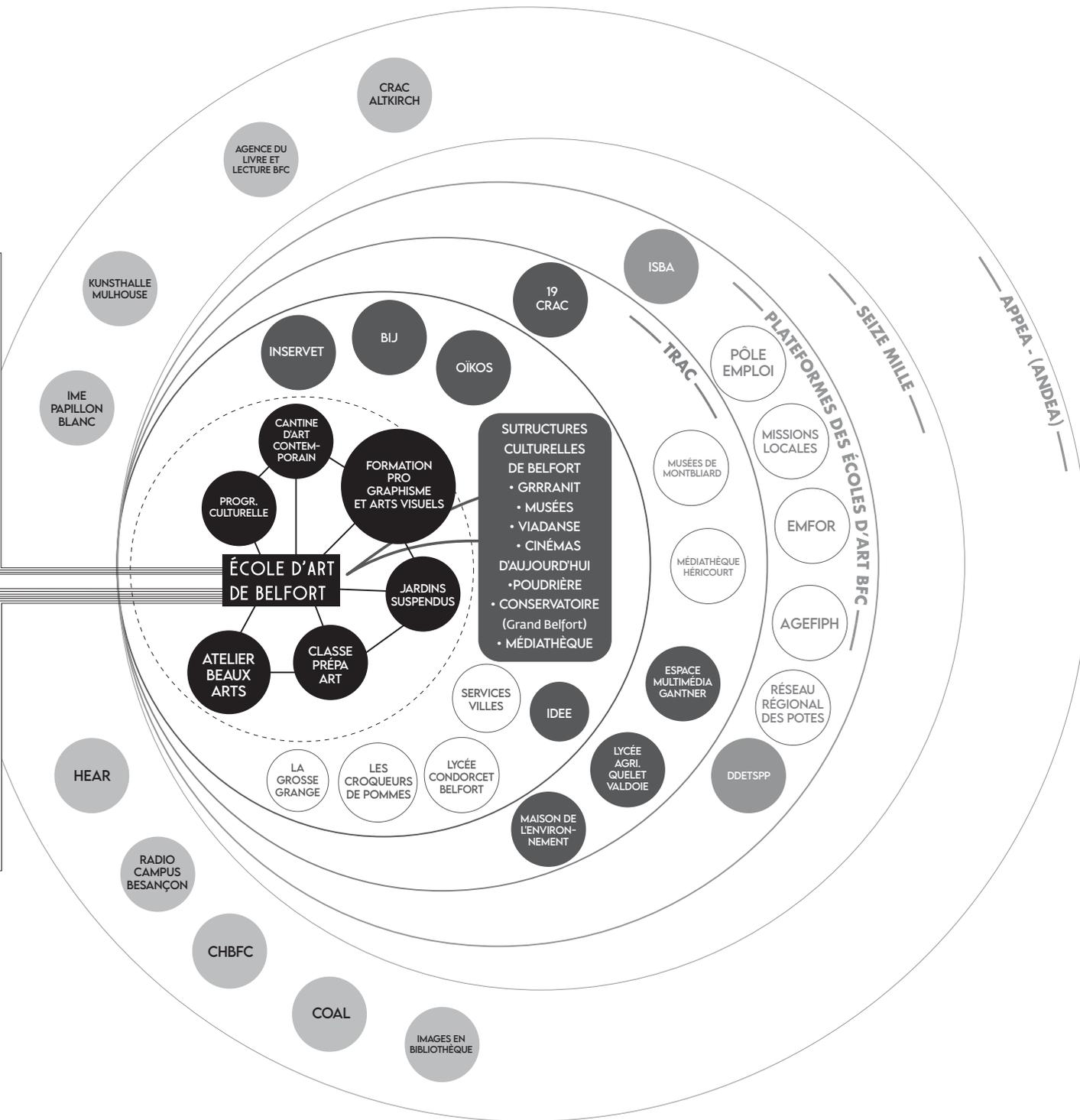
- Viadanse, Centre National Chorégraphique
- Le Granit, Galerie et Scène nationale de Belfort
- La Poudrière, Scène de Musique actuelle de Belfort
- Le Conservatoire Henri Dutilleux du Grand Belfort
- Les musées de Belfort/Montbéliard
- L'espace multimédia Gantner de Bourgogne
- Le Frac Franche-Comté
- Le Frac Bourgogne
- Le 19 Centre Régional d'Art Contemporain de Montbéliard

- Le Centre Rhénan d'art contemporain d'Altkirch
- La Kunsthalle, Centre d'art de Mulhouse
- La HEAR
- L'Association Cinémas d'aujourd'hui (Festival international du film Entrevues)
- Le Lycée Agricole de Valdoie
- Le Lycée Condorcet de Belfort
- L'école d'art est un acteur majeur au sein des réseaux professionnels locaux et nationaux:
- Plateforme des écoles d'art de Bourgogne-Franche-Comté
- Seizemille (Réseau régional des acteurs de l'art contemporain)
- TRAC, réseau professionnel de l'aire urbaine Belfort- Montbéliard

L'école d'art de Belfort est membre du réseau APPEA (Association nationale des Classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art).

- Réseau Graine
- Réseau Coal, art et écologie
- L'école d'art a signé plusieurs conventions avec :
- L'Isba, Ecole supérieure d'art de Besançon
- La Fondation de France
- Oikos, réseaux des centres culturels du Grand Belfort
- Le 19 CRAC Centre régional d'art contemporain de Montbéliard
- Les Musées de Belfort

- DRAC BFC
- RÉGION BFC
- TERRITOIRE DE BELFORT
- VILLE DE BELFORT
- PRÉFECTURE TERRITOIRE DE BELFORT
- PNRBV/ EUROPE
- FONDATION DE FRANCE
- FSE EUROPE
- ARS BFC
- CRÉDIT AGRICOLE
- ROTARY CLUB BELFORT





INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



agefiph
pour l'emploi
des personnes handicapées

LA RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OCTOBRE 2022

SIMULATEUR DE RÉMUNÉRATION

Aide complémentaire : **200€** versés dès l'entrée en formation

ÉVOLUTION TAUX DE RÉMUNÉRATION

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur

VOTRE STATUT

Vous êtes à la recherche d'un emploi (vous avez plus de 16 ans), vous entrez sur une formation financée par la Région, vous devenez stagiaire de la formation professionnelle.

La Région Bourgogne-Franche-Comté finance votre formation et peut vous accorder une rémunération durant cette période

En entrant sur une formation, vous vous engagez à :

- **Respecter les modalités de formation** (contenus, horaires, règlement intérieur de l'organisme, règles des entreprises, travaux demandés...)
- **Etre assidu et impliqué** dans votre formation pour atteindre vos objectifs : votre rémunération est calculée avec les feuilles d'émargement.
- **Etre acteur** de votre projet de formation
- **Répondre aux enquêtes de la Région** concernant votre satisfaction et votre situation à l'issue de la formation. Votre réponse permettra à la Région d'ajuster et d'améliorer son offre de formation.

Les étudiants et les personnes en congé parental n'ont pas accès aux formations financées par la Région.

L'AIDE COMPLEMENTAIRE A L'ENTREE EN FORMATION



Dès votre entrée en formation, la Région peut vous verser une aide complémentaire de 200 € * afin de vous aider à couvrir les premiers frais liés à l'entrée en formation. Vous devez en faire la demande avant la fin de la formation. Cette aide sera versée au stagiaire entrant pour la première fois sur la formation (sous réserve de transmission des justificatifs).

*L'aide complémentaire de 200 € ne s'applique pas pour certains dispositifs spécifiques, renseignez-vous auprès de votre organisme de formation.

VOTRE RÉMUNÉRATION

Certaines formations n'ouvrent pas droit à rémunération. Retrouvez les dispositifs éligibles à la rémunération sur :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/simuler-ma-remuneration>



VOUS ÊTES INDEMNISÉ PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE

Si vous bénéficiez de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi), vous percevrez une allocation de retour à l'emploi- formation versée mensuellement par Pôle emploi ; si en cours de formation, votre allocation Pôle Emploi cesse, la Région peut vous verser une rémunération.

VOUS ÊTES NON INDEMNISÉ PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE



La Région peut vous verser une rémunération.



Ainsi qu'une aide au transport et à l'hébergement.



La Région finance votre protection sociale.

La rémunération est calculée en fonction de la situation familiale et professionnelle avant l'entrée en formation.

VOTRE SITUATION		
VOUS ENTREZ SUR UNE FORMATION ELIGIBLE A LA REMUNERATION :		
RETROUVEZ LES DISPOSITIFS ÉLIGIBLES À LA RÉMUNÉRATION SUR : https://www.bourgognefranchecomte.fr/simuler-ma-remuneration	OUI Programme qualifiant/DAQ/E2C/ création / reprise d'entreprise/ Formations sanitaire et social niveau infra BAC/ DFL Dispositif de formation linguistique/	NON Formations sanitaire et social niveau BAC et plus/ PROFOREA / START AGRIC...
Indemnité Pôle Emploi ou par l'ancien employeur du service public		
<ul style="list-style-type: none"> > Non indemnisé Pôle Emploi > Les retraités inscrits à Pôle Emploi * > Les démissionnaires d'un emploi à temps plein en CDI ** > les personnes en disponibilité, en congé sans solde ou en congé sabbatique *** 	ET	
Reconnu travailleur handicapé avec ou sans indemnité Pôle Emploi	OU	OU

* Les retraités inscrits à Pôle Emploi sans indemnité peuvent cumuler leur pension avec une rémunération Région.

** Les démissionnaires d'un emploi à temps plein en contrat à durée indéterminée pourront percevoir une rémunération Région après un délai de carence de 60 jours calendaires (entre la date de fin réelle du contrat et la date de début du droit à la rémunération Région).

*** Pour les personnes en disponibilité, en congé sans solde ou en congé sabbatique, le projet de formation devra être validé par un conseiller en évolution professionnelle et la durée du congé/disponibilité devra couvrir la durée de la formation.

Pour bénéficier d'une rémunération Région, vous devez transmettre à l'organisme tous les documents demandés dès votre entrée en formation. L'organisme doit vous accompagner dans le montage de votre dossier. Un dossier complet vous permet d'être rémunéré dans les meilleurs délais !



LA PROTECTION SOCIALE



La protection sociale est **obligatoire** et **indispensable**, quelle que soit votre situation. Dès votre entrée en parcours de formation, elle vous protège en cas de maladie, maternité, accident du travail...

Si vous relevez déjà d'un régime de protection sociale, vous continuez à en bénéficier pendant la formation. Dans les autres cas, vous serez affilié au régime général de sécurité sociale.



MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION RÉGION

La Région confirme la revalorisation de la rémunération des stagiaires en place depuis 2019 et s'adapte aux évolutions nationales annoncées suite au décret du 29 avril 2021.

Chaque mois, votre rémunération est calculée au prorata de vos heures de présence. Pour une formation à temps partiel, le calcul se fait sur la base des heures de formation effectives soit taux horaire X le nombre d'heures réalisées. Les absences et les jours fériés ne sont pas comptabilisés.

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS

(Barèmes applicables à compter du 1^{er} mai 2021)

AIDE AU TRANSPORT

Si vous vous trouvez dans plusieurs catégories, c'est la catégorie présentant la rémunération la plus favorable qui sera retenue	Temps plein	Temps partiel	A partir de 16 km (calcul de ville à ville) Distance domicile => centre de formation
JE SUIS À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI :	MONTANT MENSUEL	TAUX HORAIRE	
➔ J'ai moins de 18 ans	455.01 €	3.00 €	A partir de 16 km : 98,79 € par mois
➔ J'ai entre 18 et 25 ans	652.18 €	4.30 €	
➔ J'ai 26 ans et plus	863,00 €	5,69 €	
➔ J'ai moins de 26 mais je suis dans une des situations suivantes :			
➔ Personnes veuves, divorcées, séparées depuis moins de 3 ans, ➔ Femmes seules en état de grossesse ayant effectué la déclaration de grossesse et les examens prénataux prévus par la loi ➔ Personnes ayant eu 3 enfants au moins ➔ Personnes assumant seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France ➔ Jeunes justifiant d'une activité salariée de 6 mois sur une période de 12 mois ou de 12 mois sur une période de 24 mois.	863,00 €	5,69 €	
➔ Je suis bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)			
➔ Suivant une formation à temps partiel		Montant ASS journalier en vigueur	
JE SUIS RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH) :			
N'ayant pas 6 mois d'activité salariée ou jeune handicapé à la recherche d'un premier emploi. ICCP incluses.	1 001,02 €	6,60 €	Remboursement sur justificatifs et sous conditions
Ayant exercé une activité salariée > 6 mois sur une période de 12 mois ou pendant 12 mois sur une période de 24 mois. Salaire antérieur - ICCP en sus.	Plancher : 910,02 € Plafond : 2 040,74 €	Entre 6 € et 13,46 €	

AIDE À L'HÉBERGEMENT (SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF)

• Si vous avez entre 16 et 17 ans et que vous résidez à moins de 16 km du lieu de formation, vous ne pouvez pas bénéficier de l'aide au transport, mais une aide à l'hébergement de 37.20 € peut vous être versée.

• Si vous percevez une rémunération de 863 € et que vous résidez à plus de 250 km du centre de formation, vous pouvez bénéficier de l'aide à l'hébergement de 101.84 €, non cumulable avec l'aide au transport.

L'ESSENTIEL À SAVOIR

➤ LE STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE NE PEUT PAS PRENDRE DE JOURS DE CONGÉS.

Des indemnités compensatrices de congés payés sont incluses dans votre rémunération. Pour les stagiaires à temps plein, durant les périodes de fermeture du centre de formation (nombre de jours soumis à conditions) la rémunération est maintenue.

➤ LES ABSENCES NE SONT PAS RÉMUNÉRÉES.

Cependant, sur présentation d'un justificatif, certaines absences (cf Code du travail) n'entraînent pas de retenue sur votre rémunération : mariage, naissance, journée défense et citoyenneté...

➤ L'AIDE COMPLÉMENTAIRE



Elle est imposable, assimilée à une rémunération elle doit être déclarée au même titre qu'un revenu professionnel.

➤ LES JOURS FÉRIÉS PRÉVUS PAR LE CODE DU TRAVAIL SONT PAYÉS :

- 1^{er} janvier
- lundi de Pâques
- 1^{er} mai
- 8 Mai
- Ascension
- lundi de Pentecôte
- 14 Juillet
- Assomption (15 août)
- Toussaint (1^{er} novembre)
- 11 Novembre
- Noël (25 décembre).

➤ CUMUL AVEC L'ARE OU L'ASS



- La rémunération Région n'est pas cumulable avec l'ARE.
- Le versement de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) est suspendu dès l'entrée en formation.

➤ LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA



Les rémunérations perçues ainsi que l'aide complémentaire doivent être reportées sur la déclaration trimestrielle du RSA. Selon les montants déclarés et la composition du foyer, le montant du RSA est recalculé. Dans tous les cas le cumul RSA et rémunération ne sera pas inférieur au montant du RSA perçu au départ.

La demande de RSA vaut demande de prime d'activité. La rémunération et l'aide complémentaire peuvent ouvrir droit à la prime d'activité. **Rapprochez-vous de votre CAF.**

EN SAVOIR PLUS :

M'informer sur le suivi de mon dossier et le versement de ma rémunération

- Adressez-vous à votre **organisme de formation**
- Lorsque votre **dossier de rémunération est complet**, vous pouvez suivre le paiement de votre rémunération sur le site de la Région : www.bourgognefranchecomte.fr – Rubrique **En pratique > portail stagiaire**

CHAQUE MOIS :

- L'organisme de formation déclare vos présences.
- Le virement de la rémunération intervient sur votre compte à terme échu entre le 10 et le 20 du mois suivant. Votre banque peut mettre 2 à 3 jours pour effectuer ce virement.

LES BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE OU GARANTIE JEUNE



Pour les bénéficiaires d'une allocation mensuelle :

- Garantie Jeune : à partir de 300 € perçus en rémunération, l'allocation Garantie Jeune est dégressive.
- Contrat engagement jeune : la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle est déduite en totalité du montant de l'allocation.

Rapprochez-vous de votre conseiller Mission Locale ou Pôle Emploi.

➤ CUMUL EMPLOI FORMATION



- La rémunération est cumulable avec une activité salariée sous réserve que le stagiaire puisse se consacrer pleinement à sa formation dans la limite de 48 heures d'activité par semaine (formation + emploi).